

La Croix-Rouge canadienne et les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève

par Brian Smith

La Croix-Rouge canadienne (CRC) a vigoureusement appuyé l'adoption des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août, qu'elle considère comme un *prolongement logique et indispensable* des Conventions. Les Protocoles mettent à jour les Conventions de 1949. Ils permettent une véritable application, pertinente et significative, du droit international humanitaire (DIH) dans les conflits armés et donnent au DIH la possibilité d'atteindre son objectif ultime dans le monde contemporain, qui est d'apporter protection et assistance à *toutes les victimes de tous les conflits*.

L'adoption des Protocoles a renforcé et stimulé les activités de la CRC en matière de diffusion du droit international humanitaire parmi les Canadiens. La CRC a analysé ses activités de diffusion et s'efforce d'en accroître tant la qualité que la quantité, aussi bien en son sein même qu'en direction de l'extérieur.

Le Gouvernement canadien

Depuis 1977, le Gouvernement canadien étudie et examine les Protocoles en vue de leur ratification.

Le Gouvernement canadien a créé un Comité interministériel chargé d'examiner les Protocoles et de lui présenter des recommandations. Ce Comité a achevé sa mission et ses recommandations sont actuellement à l'examen.

La Croix-Rouge canadienne

La Croix-Rouge canadienne a saisi toutes les occasions qui se sont présentées pour encourager le Gouvernement canadien à ratifier les Protocoles dans leur intégrité et sans réserve.

Elle a pris diverses initiatives, non seulement pour encourager le gouvernement à ratifier les Protocoles, mais aussi pour sensibiliser, éduquer et informer le public sur les Conventions de Genève et les Protocoles.

En 1985, en coopération avec le Département du Secrétaire d'Etat du Gouvernement fédéral, la Croix-Rouge canadienne a lancé un grand programme d'éducation à l'intention des élèves des écoles secondaires. Ce programme, intitulé « *What's Fair* », est basé sur un manuel scolaire et un guide de l'enseignant très complets, qui ont été distribués aux écoles secondaires dans tout le pays.

La publication et la distribution de cet ouvrage ont été accompagnées d'une campagne nationale de sensibilisation du public, utilisant les moyens suivants: affiches, communiqués télévisés et radiodiffusés, affichage dans les moyens de transport publics, distribution à domicile de documentation aux personnes et organismes-cibles dans tout le pays, exposés (avec distribution des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels) aux lieutenants-gouverneurs provinciaux et à d'autres responsables gouvernementaux de haut rang.

What's Fair est encore largement utilisé et rencontre un grand succès. Toutes les occasions de présenter des informations sur les Conventions et les Protocoles sont exploitées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. En particulier, la Croix-Rouge canadienne organise des stages d'information et de formation pour ses candidats délégués-terrestres, afin de les préparer à leurs missions à l'étranger, ainsi que des programmes d'orientation pour ses nouveaux employés et volontaires.

Chaque fois que la Croix-Rouge se présente au grand public ou à des groupes divers, elle ne manque aucune occasion d'expliquer les Conventions et les Protocoles pour les faire mieux connaître et comprendre, notamment en ce qui concerne l'importance des Protocoles dans les conflits contemporains. A cet effet, la Croix-Rouge canadienne distribue à ses sections, aux bibliothèques scolaires et universitaires, dans les milieux médicaux, dans les forces armées, aux fonctionnaires et au grand public, des publications et des séries de documents éducatifs sur le droit humanitaire produits par le CICR.

Un volontaire de la CRC spécialiste du DIH a participé au séminaire sur la diffusion à l'intention des Sociétés nationales d'Europe et d'Amérique du Nord, qui s'est tenu du 8 au 11 juin 1986 à Vienne.

Depuis de nombreuses années, la CRC fait connaître le cours du DIH organisé chaque année à Varsovie à l'intention d'étudiants en droit, sous les auspices du CICR et de la Croix-Rouge polonaise. La CRC invite les principales facultés de droit des universités canadiennes à envoyer des candidats à ce cours.

En 1985 et en 1986, la CRC a envoyé un conférencier au cours d'été sur les droits de l'homme, organisé chaque année par la Fondation canadienne des droits de l'homme à l'Université de l'Île du Prince-Edouard, et fera de même cette année.

Outre sa contribution aux deux cours précités, la CRC participe et présente des exposés au cours de base de droit des conflits armés organisé chaque année par le Juge Avocat Général du Département de la Défense Nationale du Canada.

Brian Smith

*Volontaire
Société canadienne
de la Croix-Rouge*
